

Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 30 mai 2024.

7 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. 5 points ont été adoptés à l'unanimité, et 2 points faisaient l'objet d'un débat sans vote.

Personnel Communautaire

1⇒ Délibération relative au remboursement au réel des frais de repas engagés dans le cadre d'un déplacement pour les besoins du service.

Les élus communautaires ont adopté cette modification, applicable à compter du 1^{er} juin 2024, du remboursement des frais de repas des agents communautaires.

Adopté à l'unanimité.

Commission d'Appel d'Offres

2⇒ Election de deux membres titulaires et d'un membre suppléant.

Suite aux évolutions de la composition du conseil Communautaire, il convenait pour les élus de mettre à jour la composition de la commission d'appel d'offres. Celle-ci se compose donc comme suit maintenant :

Membres titulaires	Membres suppléants
MAYNARD Jean	CHABOT Chantal
DAUCHART Thierry	JAYAT Bertrand
HACHIN Pierre	ROBIN Chantal
LALAY Philippe	CHAUVEL Patrice
GERMOND Sylvie	LALAY Philippe

Adopté à l'unanimité.

Energies Renouvelables

3⇒ Débat sur les ZAENR.

Pour faire suite aux délibérations prises par les communes de La Chapelle-Montbrandeix, Pensol, Marval, Champagnac-la-Rivière, Saint-Laurent-sur-Gorre, Oradour-sur-Vayres, Saint-Mathieu, Saint-Bazile, Sainte-Marie-de-Vaux, Maisonnais-sur-Tardoire et Cussac, un débat portant sur les zones d'accélération des ENR a été organisé au sein du Conseil Communautaire.

Développement Touristique

4⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention de mutualisation de moyens avec la SPL « Terres de Limousin ».

Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention qui retrace en réalité le travail déjà effectué par la CC Ouest Limousin pour la SPL « Terres de Limousin ».

Adopté à l'unanimité.

Lecture Publique

5⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne : adhésion au réseau départemental de soutien à la lecture publique.

Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention qui vient dans la continuité de celle déjà mise en œuvre avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en y apportant quelques améliorations sensibles notamment en ce qui concerne la mutualisation des fonds documentaires.

Adopté à l'unanimité.

Mutualisation

- 6⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer avec monsieur le Maire de Saint-Laurent-sur-Gorre :
- 1/un avenant à la convention en date du 25 mars 2013 définissant les modalités de répartition des frais de chauffage bâtiment communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre
- 2/ une nouvelle convention définissant les modalités de répartition des frais de chauffage bâtiment communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre

Monsieur le Président a été autorisé à signer ces deux documents qui servent :

- A régulariser les remboursements de charges afférents pour les années 2022 et 2023

- A prévoir les obligations de chacune des parties à compter de l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité.

SCoT

7⇒ Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Après une présentation de ce document par le bureau d'études KARTHEO en charge de la rédaction du document de planification du SCoT, un débat s'est engagé entre les conseillers communautaires.

Adopté à l'unanimité.

Questions Diverses

Clôture de la séance à 22h25. Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le 31/05/2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.